AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C1417
FR0014000609-FS0585

14 août 2024

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 août, la société de droit suisse UBS Group AG (Asset Management) (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 juillet 2024, indirectement par l'intermédiaire de la société Credit Suisse Asset Management LLC qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir 881 918 449 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 2,65% du capital et 2,65% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils passif résulte d'une augmentation du nombre d'action et de droit de vote en circulation à l'occasion des opérations de restructuration de la société SOLOCAL.

[1] Sur la base d'un capital composé de 33 316 837 077 actions représentant 33 317 376 596 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.